



AVIS PUBLIC

Tenue d'une procédure d'enregistrement (registre) Règlement numéro 24-1072

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux personnes habiles à voter ayant le droit, en date du 8 avril 2024, d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné par le présent avis (secteur à l'extérieur du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles à Stoneham-et-Tewkesbury), **QUE** :

1. OBJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1072

Lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024, le conseil des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté le « *Règlement numéro 24-1072 pourvoyant au financement du programme relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques à l'extérieur du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles (règlement numéro 24-1070) et décrétant un emprunt de 612 000 \$* ». Ce règlement a pour objet d'emprunter une somme de 612 000 \$ afin de financer le programme relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques à l'extérieur du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles.

2. DROIT DE SIGNER LE REGISTRE ET ENDROIT OÙ CELUI-CI SERA ACCESSIBLE

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur identifié à la section 3 du présent avis peuvent demander que le règlement numéro 24-1072 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le jeudi 25 avril 2024 au bureau de la Municipalité, situé au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury (Québec), G3C 1R8.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter l'une ou l'autre des cartes d'identité suivantes :

- Carte d'assurance maladie;
- Passeport;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.
- Permis de conduite;
- Certificat de statut d'indien;

3. DESCRIPTION DU SECTEUR CONCERNÉ

Le secteur concerné par le présent avis correspond à l'ensemble des immeubles imposables construits qui ne sont pas raccordés ou qui n'ont pas la possibilité d'être raccordés au système d'égout municipal, se trouvant à l'extérieur du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles à Stoneham-et-Tewkesbury. La délimitation du territoire du bassin versant à Stoneham-et-Tewkesbury est établie sur les cartes prévues à l'annexe 1 du présent avis.

4. NOMBRE DE SIGNATURES REQUIS

Le nombre de signatures requis pour que le règlement numéro 24-1072 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 51. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. ANNONCE DU RÉSULTAT

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le vendredi 26 avril 2024 à 11 h au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury. Le résultat sera également publié sur le site internet de la Municipalité.

6. DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h et pendant les heures d'enregistrement. Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com, sous l'onglet « Registres et procédures référendaires ».

7. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ

Est une personne habile à voter ayant le droit de signer le registre visé par le présent avis :

7.1 Conditions générales à remplir à la date d'adoption du règlement, soit le 8 avril 2024, et au moment de signer le registre :

1° être une personne physique domiciliée dans le secteur identifié à la section 3 et, depuis au moins 6 mois, au Québec;

OU

2° être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F 2.1), situé dans le secteur identifié à la section 3;

ET

3° n'être frappé d'aucune incapacité de voter prévue à la loi.

7.2 Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques :

Une personne physique doit également, à la même date et au moment de signer le registre, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

7.3 Condition supplémentaire, particulière aux propriétaires uniques ou occupants uniques d'un établissement d'entreprise :

L'inscription à titre de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise est conditionnelle à la réception, par la Municipalité, d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou d'une résolution demandant cette inscription. Cet écrit doit être produit avant ou lors de la signature du registre.

7.4 Condition supplémentaire, particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble ou aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

Les copropriétaires indivis d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise qui sont des personnes habiles à voter doivent désigner parmi eux, le cas échéant, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne pour signer le registre, pourvu que cette personne n'ait pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire, outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

7.5 Condition d'exercice, particulière aux personnes morales :

La personne morale qui est habile à voter signe le registre par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution et qui, le 8 avril 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeur et de citoyenneté canadienne et n'est ni en curatelle, ni frappé d'une incapacité de voter prévue par la loi. Cette résolution doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

7.6. Inscription unique :

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, le cas échéant, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter du secteur concerné n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

- 1° à titre de personne domiciliée;
- 2° à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
- 3° à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- 4° à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
- 5° à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Dans le cas où plusieurs immeubles sont visés au paragraphe 2° ou 4° ci-dessus, est considéré celui qui a la plus grande valeur foncière. Dans le cas où plusieurs établissements d'entreprise sont visés au paragraphe 3° ou 5° ci-dessus, est considéré celui qui a la plus grande valeur locative.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 17^e jour d'avril 2024.

Le directeur général
et greffier-trésorier

A blue ink signature of Pascal Brulotte, consisting of a stylized, cursive script.

Pascal Brulotte

Annexe 1

Cartes établissant la partie du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles à Stoneham-et-Tewkesbury

**RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-
CHARLES**

Limite administrative

- Municipalité

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plans et cours d'eau

Réseau routier

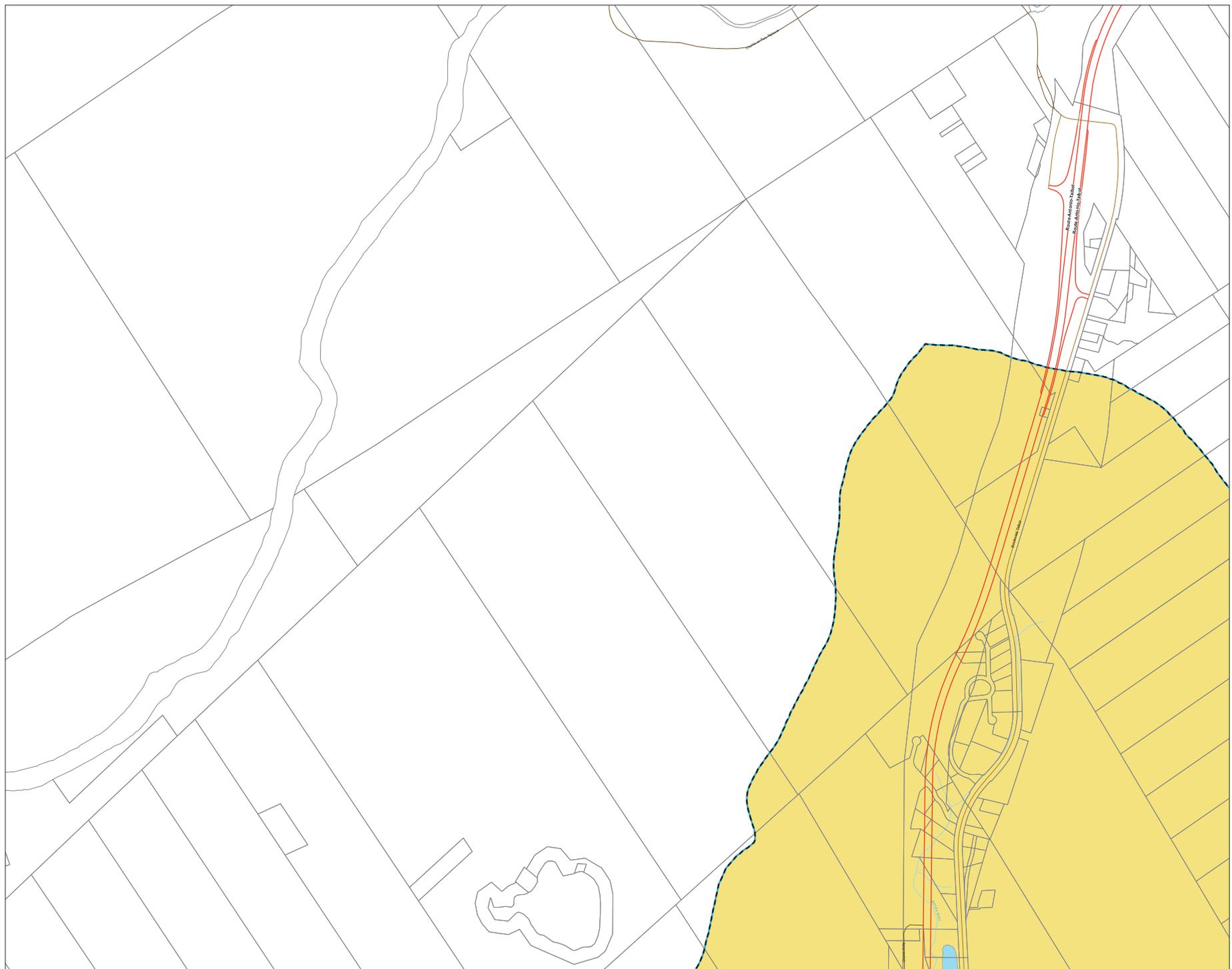
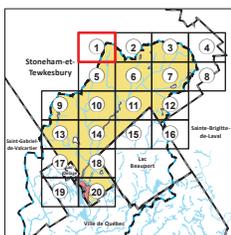
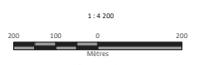
- Autoroute ou nationale
- Artérielle
- Collectrice ou régionale
- Locale

- Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

- Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

- Modérée
- Forte



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

ANNEXE A

Page 2 de 20

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

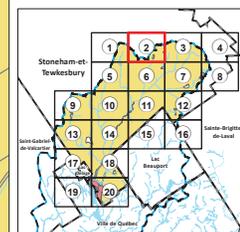
 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



Source de données:
NASIS, MFR, Soudis?



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

ANNEXE A

Page 3 de 20

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

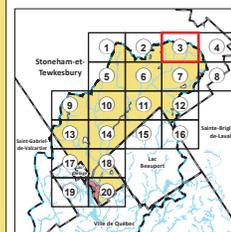
 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



Coordonnées géographiques
NAD83, UTM, Zone 18T



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

ANNEXE A

Page 4 de 20

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

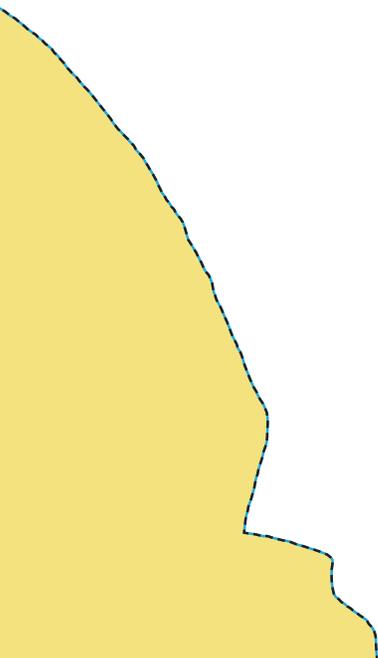
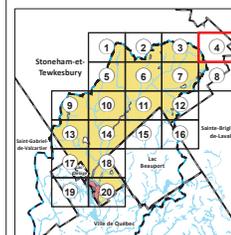
 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



Coordonnées géographiques
NAD 83, UTM, Zone 18T



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

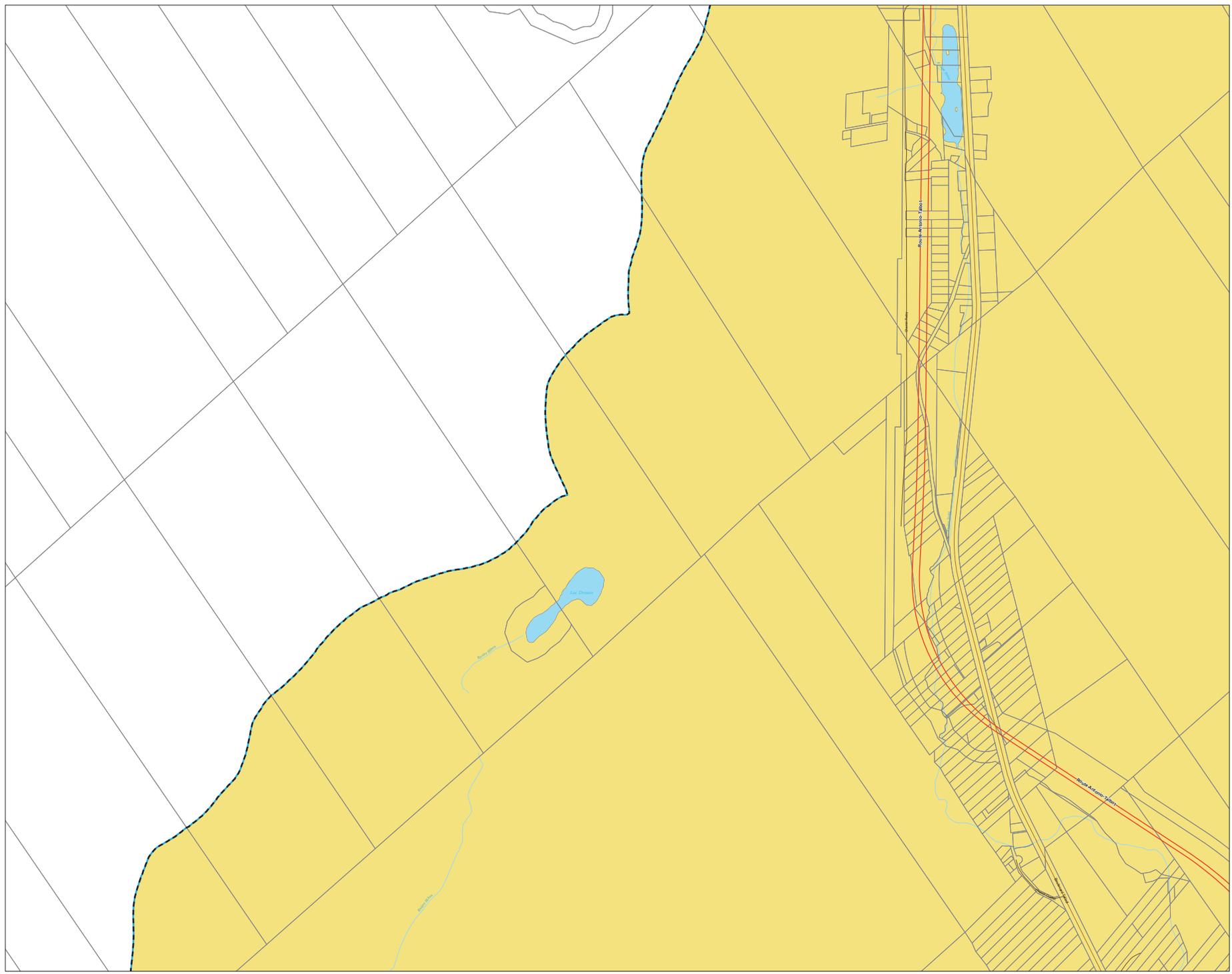
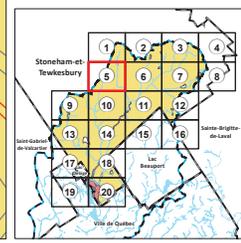
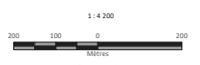
 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

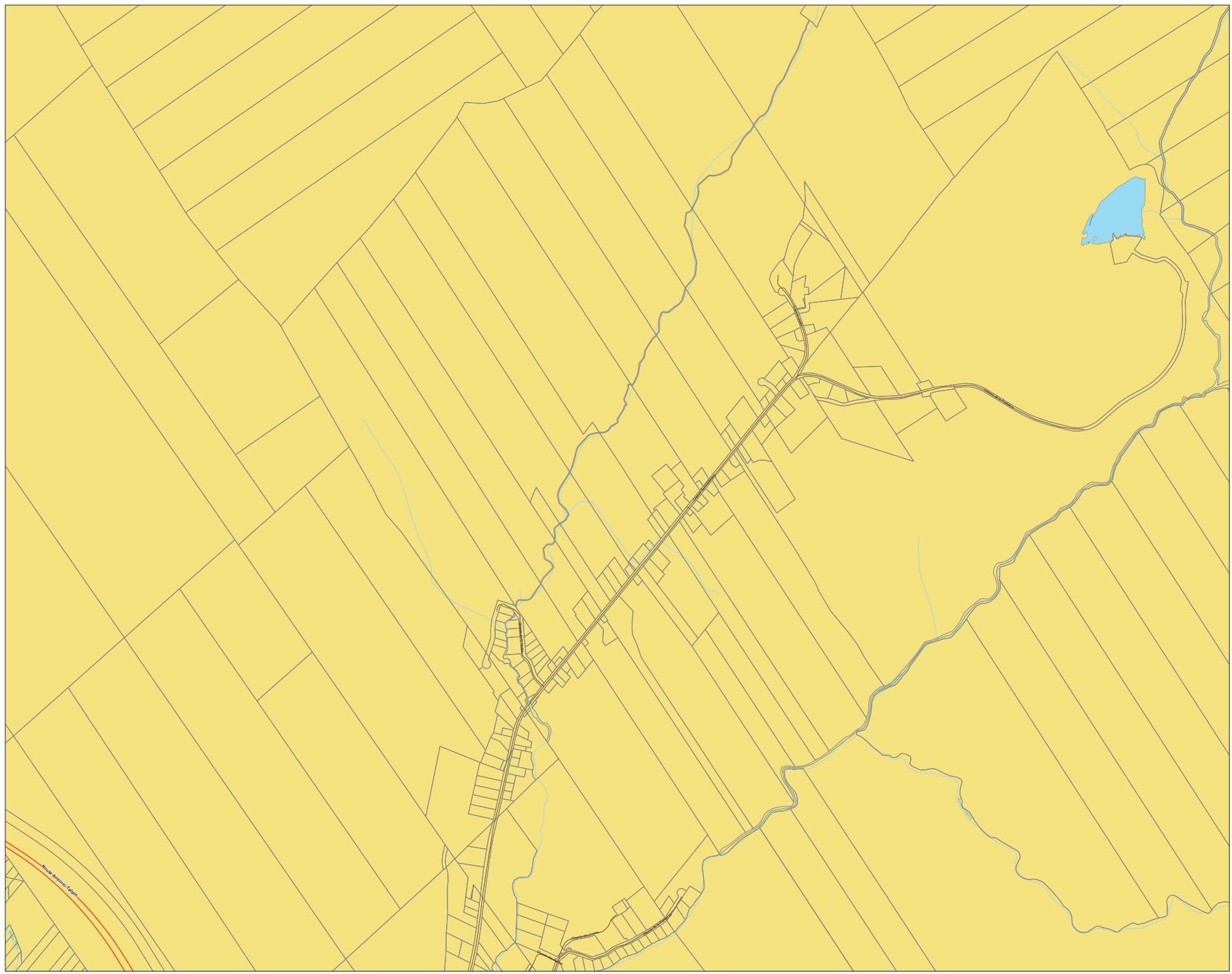
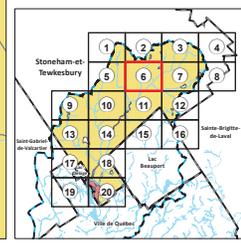
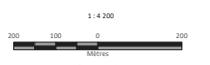
 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-
CHARLES

ANNEXE A
Page 7 de 20

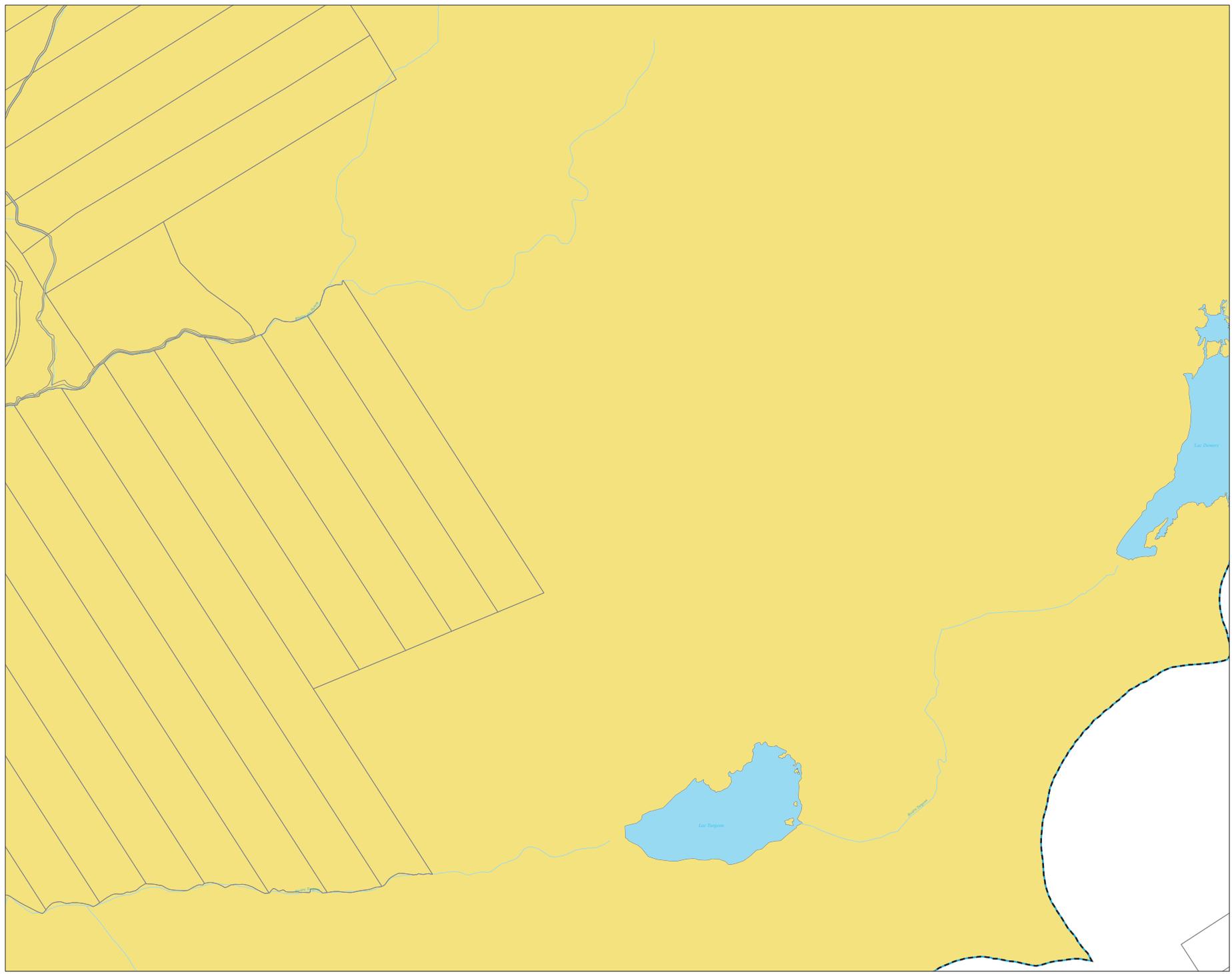
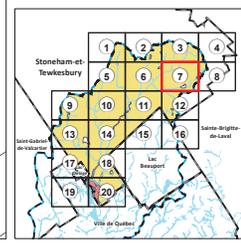
Limite administrative
Municipalité

Hydrographie
Cours d'eau
Plans et cours d'eau

Réseau routier
Autoroute ou nationale
Artérielle
Collectrice ou régionale
Locale

Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)
Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité
Modérée
Forte



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-
CHARLES

ANNEXE A

Page 8 de 20

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

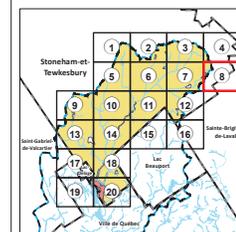
 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



© 2024, tous droits réservés.
NAD 83, UTM, Zone 18T



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE FINANCEMENT RELATIF AU REMPLACEMENT DE CERTAINS DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Limite administrative

-  Municipalité

Hydrographie

-  Cours d'eau
-  Plans et cours d'eau

Réseau routier

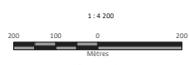
-  Autoroute ou nationale
-  Artérielle
-  Collectrice ou régionale
-  Locale

-  Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

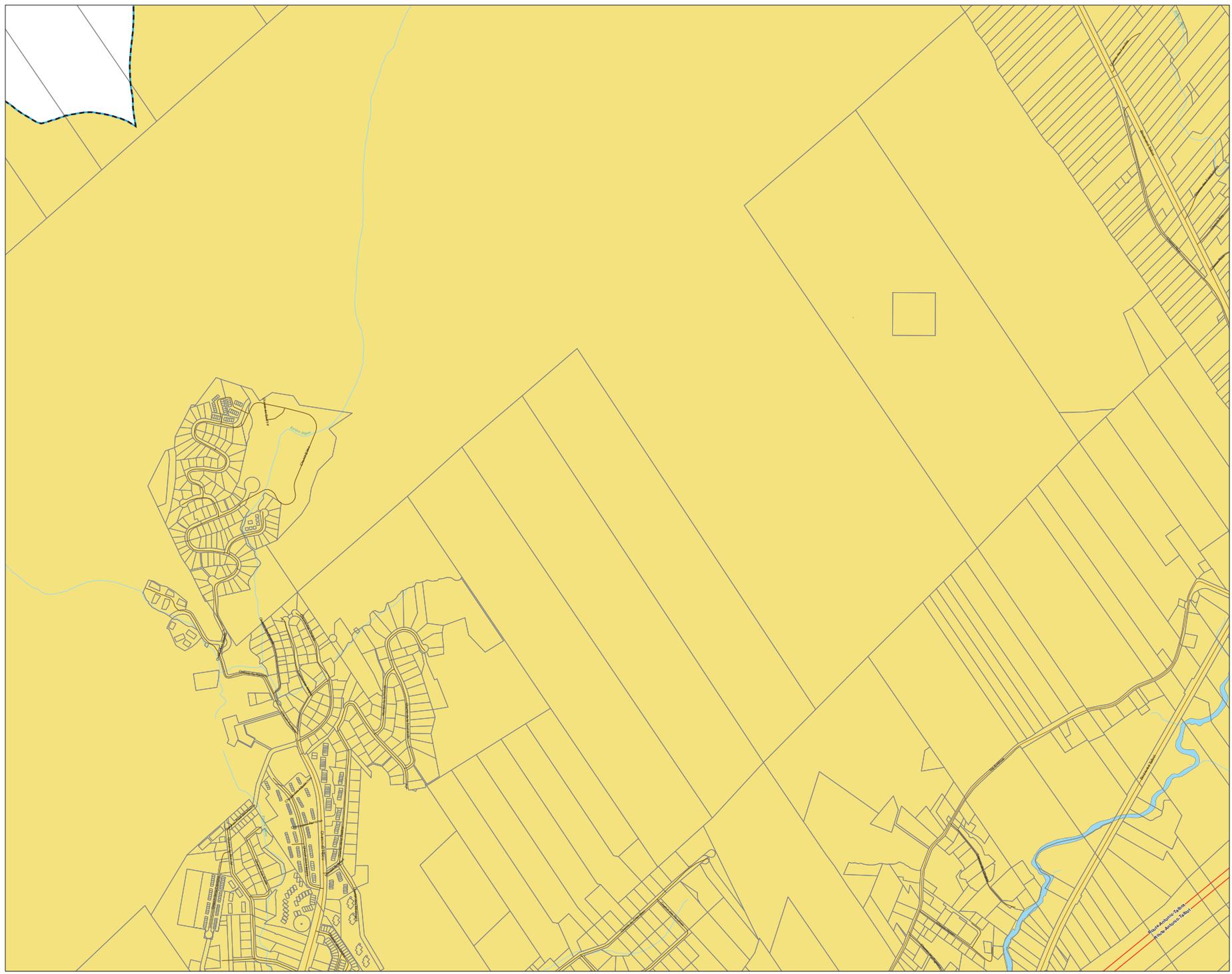
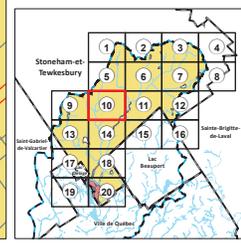
-  Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

-  Modérée
-  Forte



Source de données:
MDE, MPA, Suez



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

ANNEXE A

Page 12 de 20

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

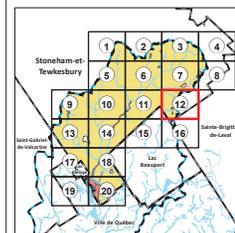
 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



Source de données:
MDE, MPA, Google?



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Limite administrative

- Municipalité

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plans et cours d'eau

Réseau routier

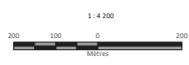
- Autoroute ou nationale
- Artérielle
- Collectrice ou régionale
- Locale

- Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

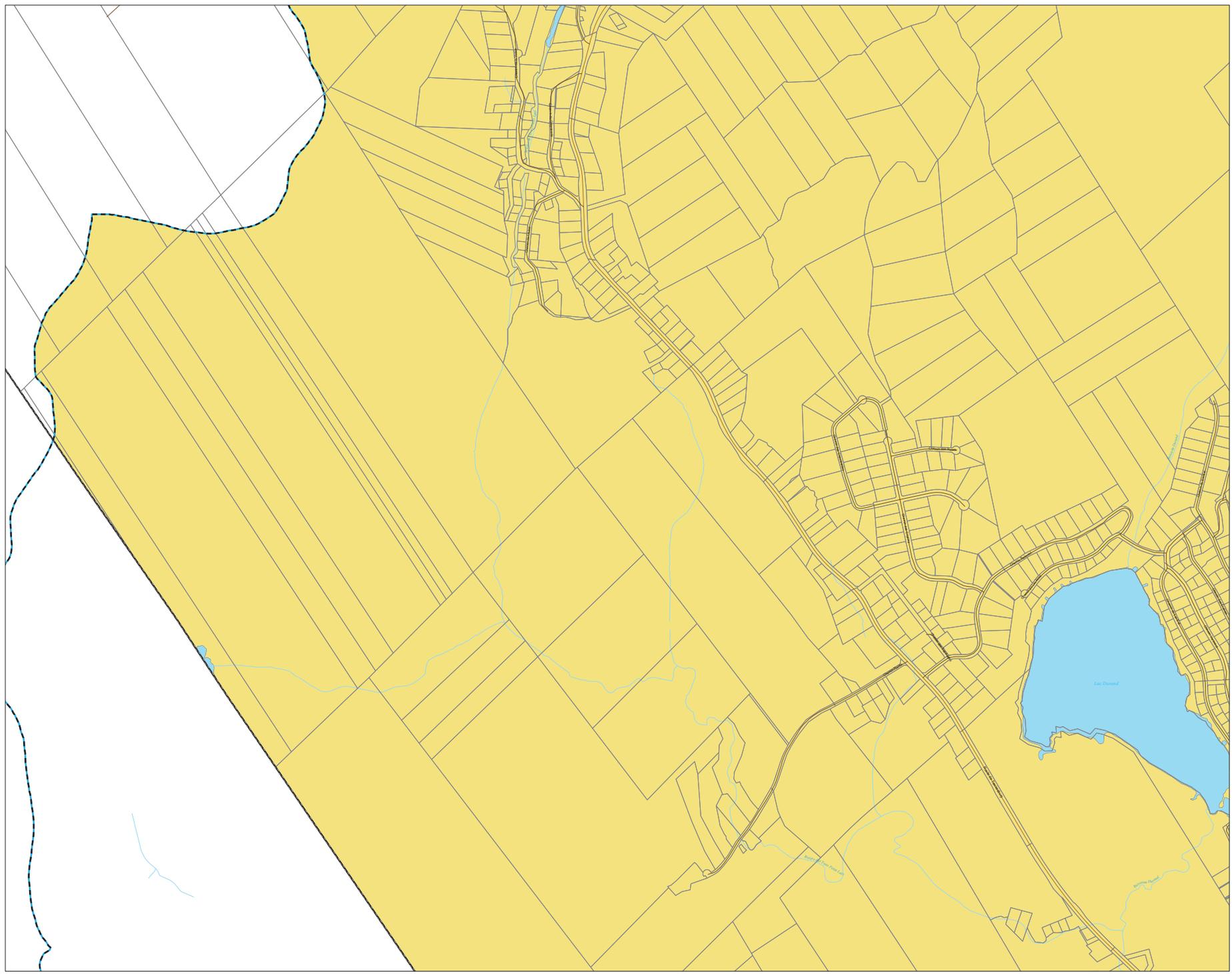
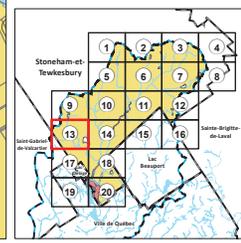
- Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

- Moderée
- Forte



Carte de planification
NADES, MFR, Réseau?



Limite administrative

-  Municipalité

Hydrographie

-  Cours d'eau
-  Plans et cours d'eau

Réseau routier

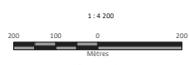
-  Autoroute ou nationale
-  Artérielle
-  Collectrice ou régionale
-  Locale

-  Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

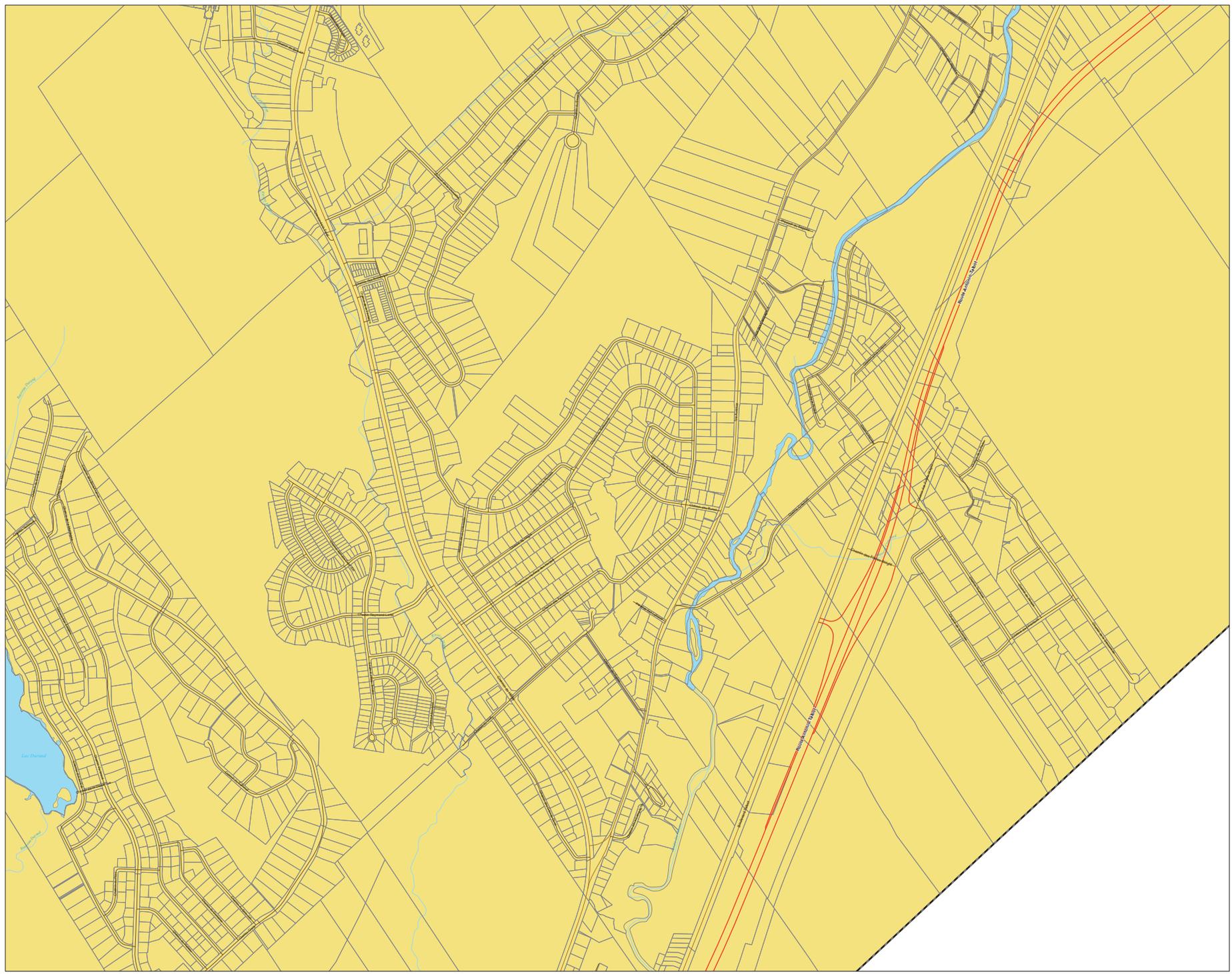
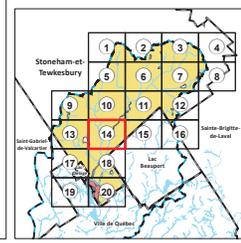
-  Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

-  Modérée
-  Forte



Source de données:
MDE, MPA, Roseau?



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-
CHARLES

ANNEXE A

Page 15 de 20

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

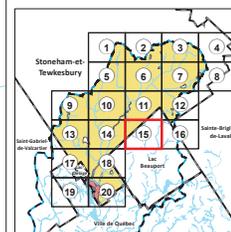
 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte

1 : 4 200
0 200 400 600 800
MÈTRES

Coordonnées géographiques
NAD83, UTM, Zone 18



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-
CHARLES

ANNEXE A

Page 16 de 20

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau

 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale

 Artérielle

 Collectrice ou régionale

 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

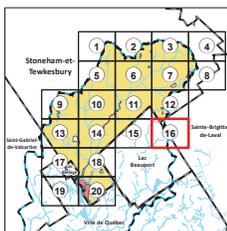
 Modérée

 Forte

1 : 4 200



Coordonnées géographiques
NAD83, UTM, Zone 18T



Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau

 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale

 Artérielle

 Collectrice ou régionale

 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

 Bassin versant de prise d'eau

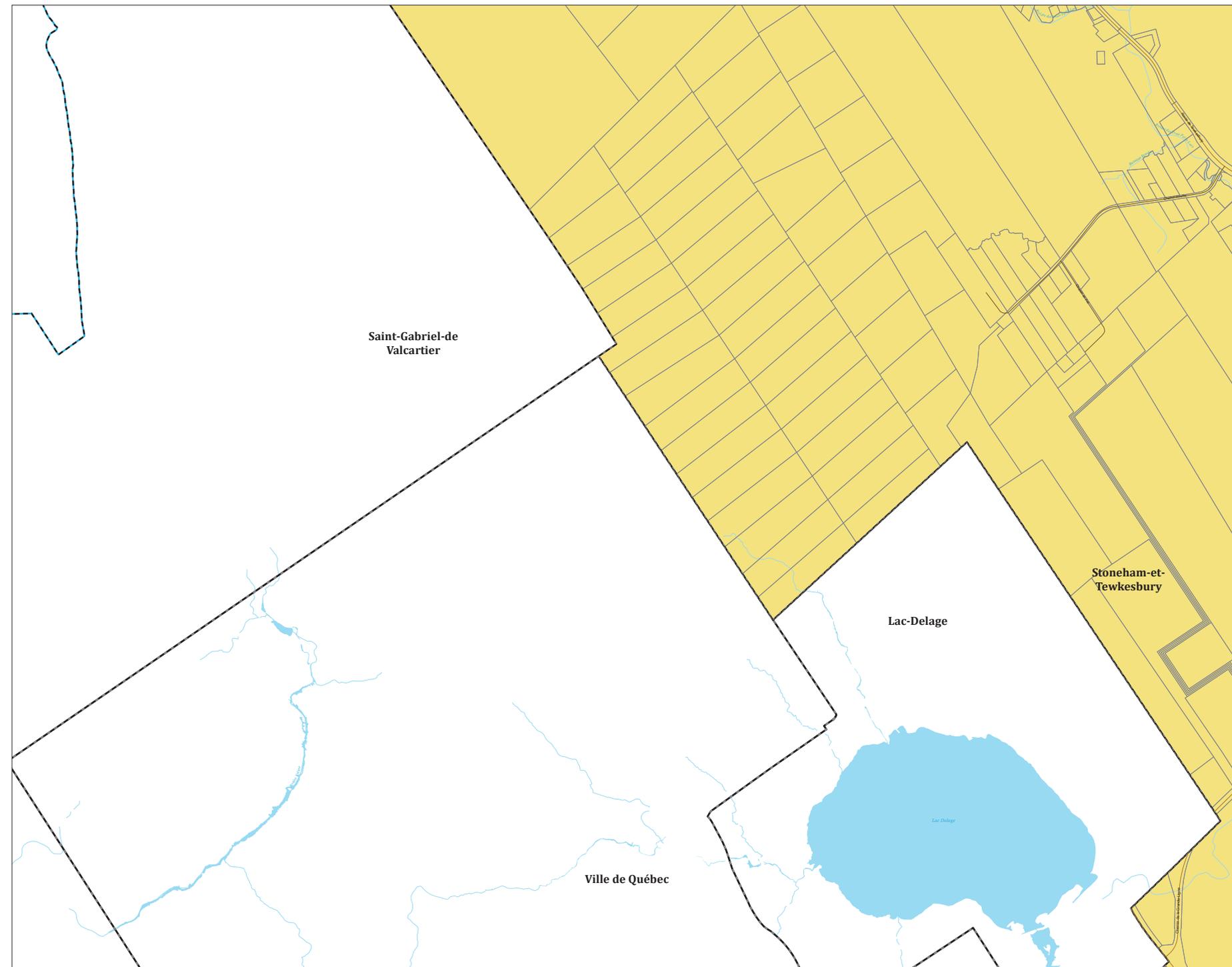
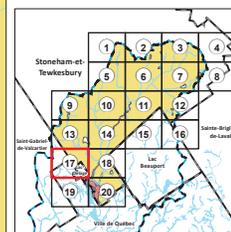
Secteurs de vulnérabilité

 Modérée

 Forte



Coordonnées géographiques
NAD83, UTM, Zone 18



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

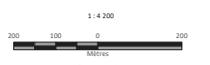
 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

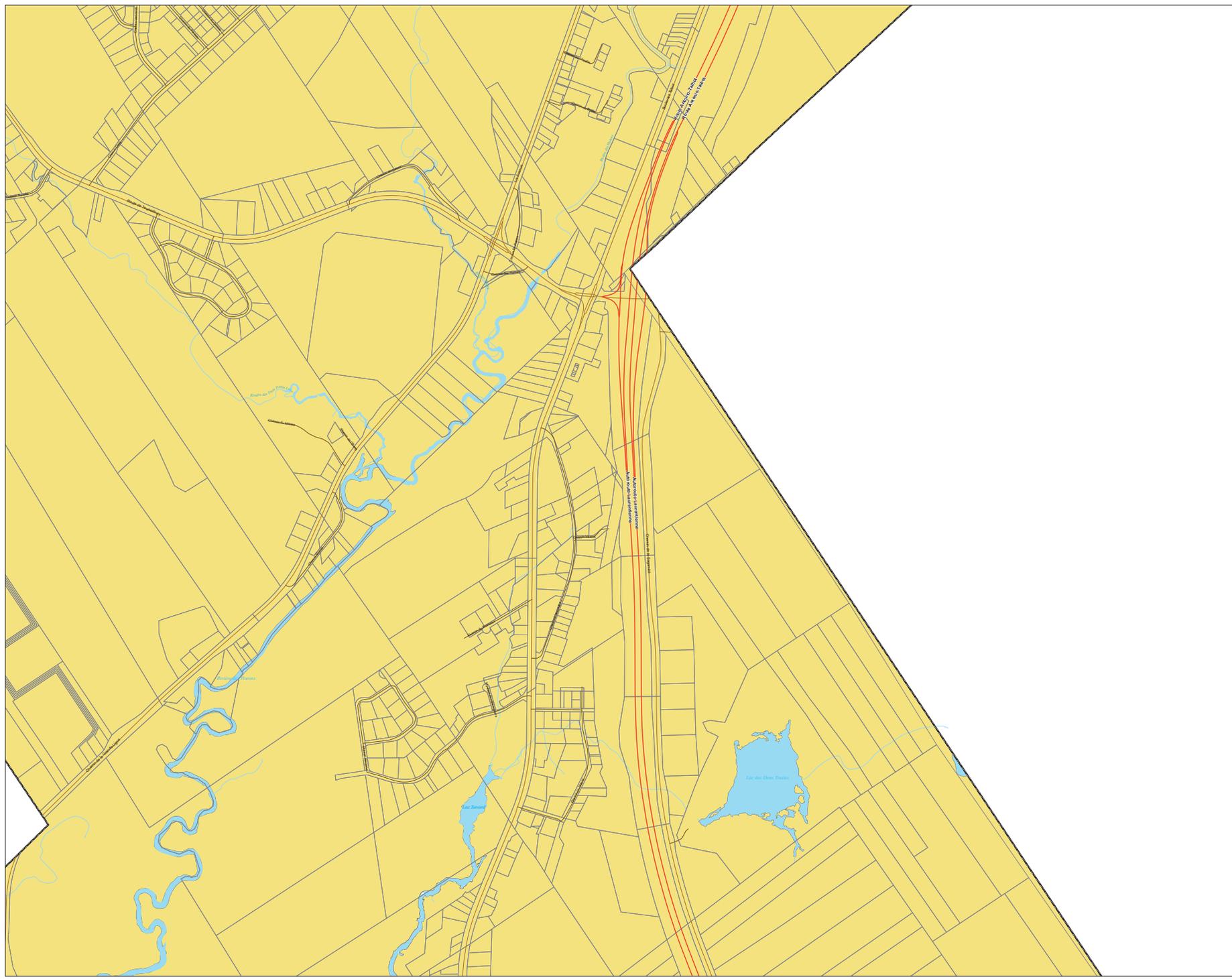
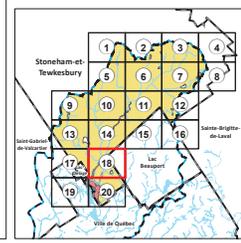
 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



Source et projection:
NAD83, NAD83/Albers?



RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1069
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE
FINANCEMENT RELATIF AU
REMPLACEMENT DE CERTAINS
DISPOSITIFS D'ÉVACUATION, DE
RÉCEPTION OU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR
UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU
BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU
SITUÉE DANS LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

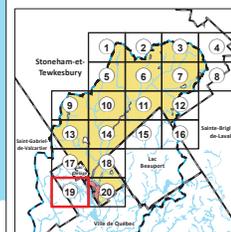
 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



Coordonnées géographiques
NAD83, UTM, Zone 18T



Limite administrative

 Municipalité

Hydrographie

 Cours d'eau
 Plans et cours d'eau

Réseau routier

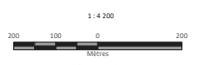
 Autoroute ou nationale
 Artérielle
 Collectrice ou régionale
 Locale

 Cadastre (Stoneham & Tewkesbury)

 Bassin versant de prise d'eau

Secteurs de vulnérabilité

 Modérée
 Forte



Centre de planification
NACIS, MFC, Réseau 7

